

son propre aveu, il connaissait jusqu'ici très peu le français, je ne me sentais jamais attendu à ce qu'en aussi peu de temps il eût fait tant de progrès. Mais je ne voudrais pas perdre mon nom et je suppose que l'on ne verra pas d'objection à ce qu'on l'inscrive en tête de mon discours.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Sûrement non.

L'honorable M. LANDRY: Je désirerais attirer également l'attention de la Chambre sur une autre erreur que l'on a commise. J'ai présenté une motion à l'effet d'obtenir un rapport relativement à la loi du service militaire, et, en donnant lecture de cette motion, j'avais bien pris garde d'attirer l'attention sur certaine partie de cette motion que je voulais faire modifier. On ne l'a pas modifiée. C'est l'article 3. Le numéro 2, sous-article "b", se lit ainsi:

Ceux qui ont demandé à être exemptés du service mentionné dans la loi du Service militaire.

Par cet article, je demandais que l'on donnât les chiffres. L'article 3 se lit ainsi:

Le nombre de conscrits demandant ainsi l'exemption.

Ce n'est pas le nombre d'hommes qui ont demandé l'exemption, que je demande; cela je l'ai déjà demandé; ce que je demande, c'est ceci: "De ce nombre, combien ont obtenu l'exemption complète?"

L'honorable M. CLORAN. — Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une petite erreur typographique qui pourrait tirer à quelque conséquence si on la laissait subsister. Avant-hier, je crois, je disais: "Etant l'un des deux représentants libéraux anglais de Québec..." Le chansonnier me fait dire: "Etant l'un des représentants anglais de Québec..." Voilà qui n'est pas juste. Je n'ai pas fait pareille déclaration. Il y a en effet trois ou quatre autres sénateurs anglais de la province de Québec. Jusqu'ici, c'étaient tous des libéraux. Je crois que les autres sénateurs de langue anglaise de la province de Québec sont conservateurs.

L'honorable M. DANDURAND.—Des libéraux-conservateurs.

L'honorable M. CLORAN.—Non, des conservateurs, comme mon honorable ami le représentant d'Inkerman (M. White).

L'honorable M. CROSBY.—Des unionistes.

L'honorable M. DANDURAND.—Mais ce sont des libéraux-conservateurs.

L'honorable M. CLORAN.—Je tiens à faire inscrire ceci aux procès-verbaux, parce que je ne veux pas que l'on prétende que j'ai dit que la province de Québec n'avait ici que deux représentants de langue anglaise. Même au conseil législatif, à Québec, les Canadiens français accordent à leurs concitoyens de langue anglaise deux fois plus de représentants qu'ils ne seraient tenus en justice à leur donner.

Le Sénat s'ajourne durant bon plaisir.

Reprise de la séance:

BILL DE CREDITS.

PREMIERE, DEUXIEME ET TROISIEME LECTURES.

Un message est reçu de la Chambre des Communes, avec le bill 18: "Loi accordant à Sa Majesté certains argents pour le service public, durant l'exercice financier se terminant au 31 mars 1918."

Le bill est lu pour la première fois.

La Chambre ayant décidé de suspendre la règle 63,

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose la deuxième lecture du bill.—En proposant, dit-il, la deuxième lecture de ce projet, je puis dire, honorables messieurs, que l'estimé des dépenses, durant l'exercice se terminant au 31 mars 1918, se chiffre, au total, à \$252,793,009.97. Les crédits qu'il s'agit de voter sont donc les suivants: pour le fonds consolidé: \$129,231,965.85; pour le compte du capital: \$28,460,900. Le chiffre total de ces estimés sera donc de \$157,692,865.85. Ce qu'on nous demande pour le moment, c'est le tiers de cette somme, soit \$26,282,144.31.

L'honorable M. BOSTOCK.—Combien de temps suppose-t-on que cela pourra durer?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: La sixième partie de l'année, soit deux mois; mais je crois que nous pourrions tenir bon jusqu'à la clôture du Parlement.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose la troisième lecture du bill.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Le Sénat ayant repris sa séance,